

Désinfectant Climatiseur

UTILISATION :

- DESINFECTANT'CLIM est spécialement élaboré pour le nettoyage et la désinfection des filtres de Climatisations.
- Le DESINFECTANT'CLIM est un produit désodorisant spécifique élaboré à partir d'un ammonium quaternaire aux propriétés :

Bactéricide (EN 1040 et EN1276)

Fongicide (NF T 72201)

Virucide (EN 14476)

MODE D'EMPLOI :

- Avant toute désinfection, procéder à un nettoyage préalable.
- Agiter l'aérosol avant emploi. Tenir l'aérosol verticalement.
- Pulvériser à environ 15 cm sans excès.
- Laisser agir quelques minutes en fonction de l'activité souhaitée.

COMPOSITION :

Préparation à usage biocide Directive n° 98/8/CE : Chlorure de Didécylméthyl Ammonium (CAS 7173-51-5) : 2.25 g/L – TP 02.

- Étiquetage du contenu : moins de 5 % de : agents de surface non ioniques ; Désinfectants ; Parfums (LIMONENE, GERANIOL, LILIAL) ;
- Conforme aux normes Bactéricides EN 1040 et EN1276 en 5 mn ; Fongicide selon la norme NF T 72201 en 15mn, Virucide selon la norme NF EN 14476 : 2005. Actif sur le virus Avian influenza virus (H5N8/H5N1), virus de la grippe aviaire en conditions de saleté en 15 minutes.



Danger

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir hors de portée des enfants

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT: AEROSOL DESINFECTANT CLIM
 UTILISATION: SPECIAL FILTRES DE CLIMATISATION
 REFERENCE: CB25
 FOURNISSEUR: EID

481 RUE DU PETIT MAS
 ZI COURTINE
 84000 AVIGNON
 TEL: 0490012285 / FAX : 0490012290
<http://www.eid-sas.com>

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation, noms chimiques usuels ou noms génériques / substances contribuant aux dangers :

SEPTIDOSE 10 contenant					
chlorure de didécylidiméthylammonium	N°CAS : 7173-51-5	R10-34-50-22	C. Corrosif	C = 0.359 %	
			N. Dangereux pour l'environnement		
Sel tétrasodique de l'acide éthylène diamine tetraacétique	N°CAS : 64-02-8	R41	Xi. Irritant	C < 0.5%	
Carbonate de sodium	N°CAS : 497-19-8	R36	Xi. Irritant	C < 0.5%	
Parfum CITRON	N°CAS : --	R 38-43-65-51/53	Xn. Nocif	C < 5 %	
			N. Dangereux pour l'environnement		
Parfum contenant les substances allergènes R 43 suivantes :					
Terpènes d'orange	N°CAS 8008-57-9	R 10-38-43-51/53-65	C dans l'aérosol > 0.1%		
limonène	N°CAS 138-86-3	R 10-38-43-50/53	C dans l'aérosol > 0.1%		
Citronellal	N°CAS 106-23-0	R 38-43-51/53	C dans l'aérosol < 0.1%		
Alpha hexyl cinnamic aldéhyde	N°CAS 101-86-0	R 43	C dans l'aérosol < 0.1%		
Alpha amylcinnamic aldéhyde	N°CAS 122-40-7	R 43-51/53	C dans l'aérosol < 0.1%		

Propulseur :
 Azote N°CAS 7727-37-9 R--

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Réceptif sous pression.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient du terpènes d'orange et du limonène : peut déclencher une réaction allergique.

4. PREMIER SECOURS

Dans tous les cas consulter un médecin. Dans l'attente, suivre les indications suivantes :

CONTACT AVEC LES YEUX :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau jusqu'à disparition de l'irritation et au moins pendant 10 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une irritation, gêne visuelle ou rougeur persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Retirer les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un dermatologue si une irritation persiste. Ne réutiliser vêtements et chaussures souillés qu'après nettoyage.

INGESTION :

Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Maintenir le sujet au repos et avvertir le service hospitalier d'urgence, leur monter l'emballage ou l'étiquette.

INHALATION :

Se munir d'une protection respiratoire et retirer le sujet de l'atmosphère polluée. Amener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires pratiquer la respiration artificielle, ne rien faire absorber, avvertir d'urgence un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : Recommandés : poudres, anhydride carbonique, mousses (eau avec agent émulsifiant de type agent formant film flottant).

Contre-indiqués : Eau seule notamment sous forme de jet.

Les moyens d'extinction doivent toujours être à proximité immédiate des dangers, zones de stockage et de manipulation. Les chariot doivent être équipés d'extincteurs portatifs et le personnel formé à intervenir rapidement.

DANGERS SPECIFIQUES :

Récipient sous pression pouvant éclater à des températures supérieures à 50°C. Dégagement d'oxyde de carbone. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

PROTECTION DES INTERVENANTS :

Prévoir des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection appropriés. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures à prendre dans le cas d'un percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :

Ventiler la zone contaminée. Evacuer les personnes non indispensables. Eviter toute inhalation, tout contact avec la peau et les yeux : port de gants, lunettes de protection, vêtement de travail approprié et masque en cas de ventilation insuffisante. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion en éliminant toute source d'ignition ou d'étincelle. Ne pas fumer. Respecter les conseils de manipulation du paragraphe 7 et 8.

PRECAUTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Isoler la source de la fuite et absorber avec un absorbant inerte ou pomper dans un réservoir vide de secours. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Prévenir la police si déversement dans cours d'eau ou égouts.

METHODES DE NETTOYAGE :

Absorber ou retenir le liquide avec du sable ou une matière non combustible. Récupérer dans des récipients à étiqueter et à fermer. Placer les produits écrasés ou percés et fuyants dans des récipients étanches étiquetés. Elimination du produit récupéré, des produits de lavage et des déchets contaminés par un récupérateur agréé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Ne pas fumer. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et aérosols. Le cariste doit être formé au maniement des extincteurs pour une action immédiate.

Un départ de feu n'a lieu qu'en présence d'étincelle ou source d'ignition. La longueur des fourches doit être adaptée pour rendre impossible la perforation d'aérosols situés sur la palette posée derrière celle que l'on manutentionne. L'épaisseur des extrémités des fourches doit être supérieure à 20mm et de forme arrondie pour réduire les risques de perforation accidentelle. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées.

Si le chariot n'est pas anti-déflagrant, lors de l'éclatement d'un ou plusieurs aérosols, consécutifs à la perforation par une fourche, à la chute de cartons ou à l'écrasement par le chariot d'aérosols tombés au sol, le cariste ne doit effectuer aucune manœuvre, même celle de couper le contact, pour ne pas provoquer la formation d'étincelles. Il se munit de l'extincteur pour être prêt à intervenir. Il s'écarte du chariot et empêche la circulation éventuelle dans le secteur. Il prévient ou fait prévenir le service de sécurité.

En outre, toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

MANIPULATION des aérosols :

Manipuler les aérosols avec précautions, les aérosols peuvent se percer. Ne pas faire tomber. Suivre le mode d'emploi. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée, dans les zones confinées (placard..) ne pas pulvériser plus de 3 ou 4 secondes. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement, cigarettes, barbecue, plaques de cuisson, radiateur, sèche cheveux, fer à repasser, appareil de soudure... Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs du produit pulvérisé. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

STOCKAGE

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone « aérosols » doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Maintenir les aérosols à l'abri de l'humidité et si possible à des températures comprises entre +5° et +30°C (jamais au dessus de 50°C, craint le gel).

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuite par compression).

Comme pour le stockage de produits inflammable, il est recommandé :

- De mettre en place des exutoires permettant l'évacuation des fumées et gaz chauds.
- D'équiper la zone avec des robinets d'incendie armés dopés à l'aide d'un agent émulsifiant du type agent formant film flottant. Ou de mettre en place un réseau de sprinklers doté du même agent émulsifiant.
- De maintenir la propreté rigoureuse du stock, aucun aérosol provenant de cartons endommagés ne doit traîner au sol.
- De ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de protection individuelle :

- protection respiratoire : Utilisation en local suffisamment aéré ou avec ventilation
- protection des mains : recommandée (gants résistants aux hydrocarbures)
- protection des yeux : recommandée dans le cas où les projections sont possibles (lunettes de protection étanches)
- protection du corps : recommandé (vêtement de travail)

Limites d'exposition au travail :

VLE (ppm) : non connue
VLE (mg / m³) : non connue
VME (ppm) : non connue
VME (mg / m³) : non connue

Mesures d'hygiène :

Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de solvants et produits chimiques.

Éviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau en cas de contact.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

AEROSOL :

- Pression relative de l'aérosol à 20°C : environ 10.0 bars

PROPULSEUR :

- Caractéristiques d'explosibilité (% vol.) : néant
- Forme / couleur : gaz comprimé / incolore
- Odeur : très faible

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

PRODUIT ACTIF :

- Forme : liquide
- Couleur : incolore à lgt bleuté
- Odeur : citron
- Valeur du pH : -
- Température de décomposition (°C) : > 300
- Point éclair (°C) : non applicable
- Température d'auto-inflammation (°C) : non connu
- Pression de vapeur : -
- Masse volumique (kg/m³) : environ 1.000 à 20°C
- Solubilité : soluble dans l'eau
- Coefficient de partage n-octanol / eau : -

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE :

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Sur certains aérosols voir la date de péremption indiquée sur le dessus ou le dessous de l'aérosol. Pour les aérosols où il n'est pas indiqué de date de péremption, éviter de stocker plus de 2 ans.

CONDITIONS ET MATIERES A EVITER :

Boîtiers aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec des oxydants, acides ou bases.

Eviter de mettre le produit ou le spray en contact avec des oxydants, acides ou bases. Ne pas utiliser près d'une flamme, d'une source d'étincelle ou source de chaleur ou un corps incandescent.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :

Oxyde et dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques sur le produit pulvérisé :

Toxicité aiguë

- Inhalation, voies respiratoires : Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Contact avec la peau : Peut être irritant.
- Contact avec les yeux : Peut être irritant.
- Ingestion : L'aspiration accidentelle du produit peut provoquer des broncho-pneumonies ou des œdèmes.

Effets locaux

- Inhalation : -
- Contact avec la peau : Peut être irritant.
- Contact avec les yeux : Peut être irritant.
- Ingestion : -

Sensibilisation et toxicité chronique à long terme

- Inhalation : -
- Contact avec la peau : Selon la durée ou la fréquence de contact des dermatoses peuvent apparaître (contacts répétés ou prolongés avec la peau).
- Contact avec les yeux :
- Ingestion : -

Effets spécifiques

- Contient du terpènes d'orange et du limonène : peut déclencher une réaction allergique.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**PRODUIT :**

Mobilité : Soluble à l'eau . Mobile dans le sol.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Bio-accumulation : non connu.

AEROSOL :

Ne pas rejeter, voir paragraphe 13.

Emballage ou matériau recyclable

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Récipient sous pression, ne pas percer ni brûler même après usage.

USAGES PROFESSIONNELS :

Remettre à un récupérateur agréé auprès de la préfecture. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets et aux réglementations locales (notamment arrêtés préfectoraux en vigueur).

USAGES MENAGERS :

Le boîtier aérosol une fois vide est apte à entrer dans le circuit normal de traitement des déchets ménagers tel que défini par le décret français n°92-377 du 1^{er} avril 1992. Ils sont intégrés au flux normal des emballages usagés gérés dans le cadre d'Eco-Emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR Voies terrestres	DENOMINATION	AEROSOLS
	N° IDENTIFICATION	1950
	CLASSE	2
	CHIFFRE ET LETTRE D'ENUMERATION	5 ^A
	ETIQUETTE DE DANGER	Mention « AEROSOL UN1950 » + ETIQUETTE N° 2.2
	N° DE CODE DE DANGER	-
IMDG Voies maritimes	CLASSE	2.2
	DENOMINATION	AEROSOLS
	N° FDS	FD-SU
	N° ONU	1950
IATA Voies aériennes	CLASSE	2.2
	ETIQUETTE	Non inflammable gas
	DESIGNATION	Aérosols, non inflammables
	N° UN / ID	UN 1950
	AERONEF PASSAGER ET CARGO	
	Instruction d'emballage - Quantité maxi / colis	Y203 - 30 Kg
	Instruction d'emballage - Quantité maxi / colis	203 - 75 Kg
AERONEF CARGO SEULEMENT		
Instruction d'emballage - Quantité maxi / colis	203 - 150 Kg	

IMPORTANT : Sous le régime des quantités limitées, les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration. Consulter les réglementations concernées (à noter que l'ADR sous ce régime demande un étiquetage des cartons avec un losange UN1950 et la mentions « aérosols »)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Se référer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages, et les générateurs d'aérosols ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

SYMBOLE :

--

PHRASES DE RISQUE ET DE SECURITE :

Contient du terpènes d'orange et du limonène : peut déclencher une réaction allergique. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver hors de portée des enfants. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas respirer les aérosols. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RISQUES PARTICULIERS ET CONSEILS DE PRUDENCE DE L'AEROSOL :**PHRASE R**

R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

PHRASE S

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants

S 23 : Ne pas respirer les aérosols

S 29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout

S 46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S 47 : Conserver à une température ne dépassant pas 50°C

S 51 : Utiliser seulement dans les zones bien ventilées

16. AUTRES INFORMATIONS**RISQUES PARTICULIERS MENTIONNES DANS LA FDS :****PHRASE R**

R 10 : Inflammable

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

R 34 : Provoque des brûlures

R 38 : Irritant pour la peau

R 41 : Risque de lésions oculaires graves

R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

ANNULE ET REMPLACE LES VERSIONS PRECEDENTES

DATE D'IMPRESSION DE CETTE FICHE : 08/02/2018

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnés a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.